

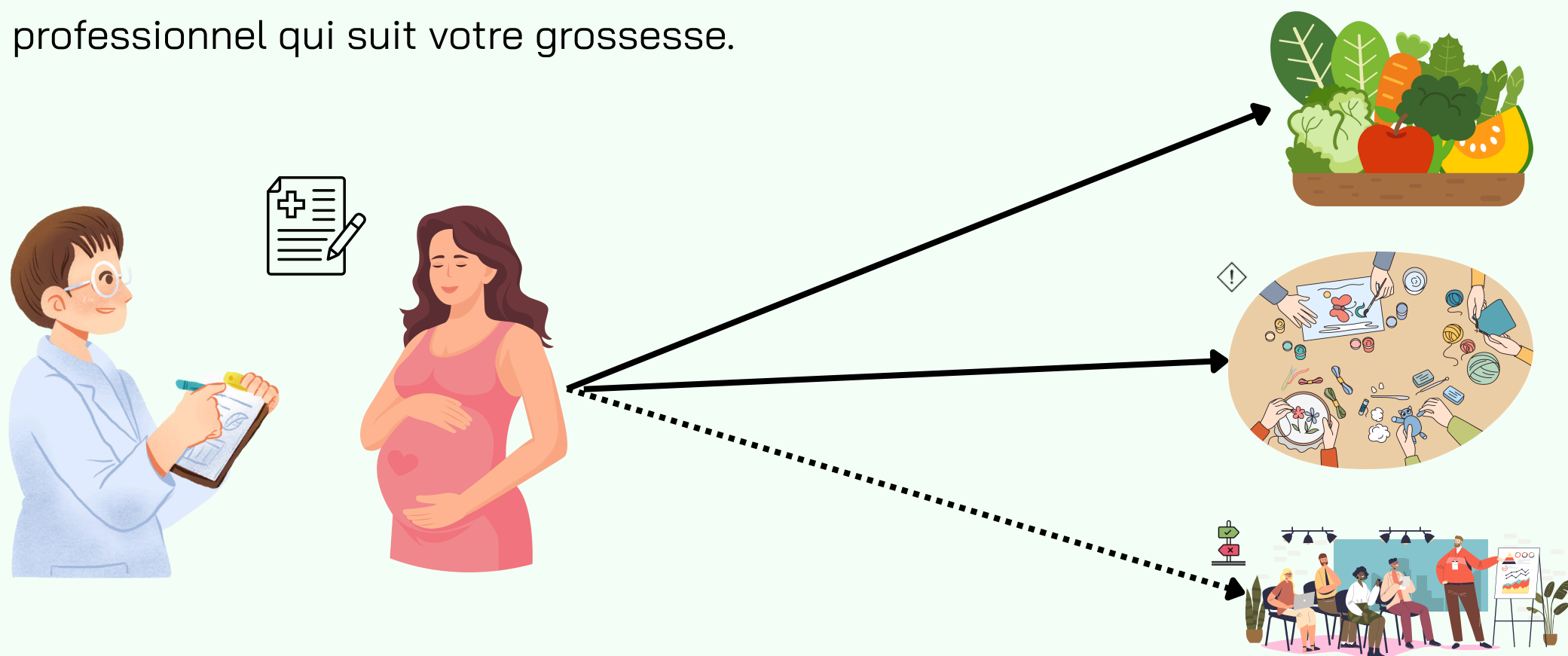
L'Ordonnance Verte



**Une expérimentation coportée
par la Ville de Saint Etienne et la CPTS du Grand Saint-Etienne**

Qu'est-ce que c'est ?

Un dispositif qui permet aux **femmes enceintes** de bénéficier, de **paniers alimentaires hebdomadaires** de produits locaux et de saison, accompagnés d'un **accès à des ateliers préventifs** obligatoires et au choix. Il s'agit d'améliorer la santé et le bien-être des familles grâce à une alimentation saine, locale et accessible et de permettre l'exploration de comportements protecteurs via les ateliers de prévention diverse. Vous pouvez échanger sur ce dispositif avec le professionnel qui suit votre grossesse.



Comment en bénéficier ?

Les **femmes enceintes de leur premier enfant** résidant à **Saint-Etienne, Saint Victor sur Loire, Roche la Molière, Saint Genest Lerpt, Villars, Saint Priest en Jarez, L'Etrat, La Tour En Jarez, Sorbiers, La Talaudière, Saint Jean Bonnefond, Planfoy** peuvent **sous conditions de ressources** prétendre et s'engager dans le dispositif.



1er enfant à naître



Habitante du territoire CPTS



Droits CPAM ouverts



Ressources



Engagement

**N'hésitez pas à en parler au professionnel de
santé qui suit votre grossesse!**

Les échanges médicaux concernant l'ordonnance verte doivent avoir lieu dans le cadre des rendez-vous de suivi de grossesse initialement prévus, aucun rendez-vous dédié et spécifique n'est nécessaire.

La Ville de Saint Etienne ou la CPTS se chargent de vous contacter et de vérifier vos conditions d'éligibilité.

Pour plus d'informations :

CPTS du Grand Saint Etienne : Laetitia VAZ DA COSTA, coordinatrice : contact@grandsaintetienne.fr

Ville de Saint Etienne : Nathan MERCIER, nathan.mercier@saint-etienne.fr - Annie BOIRON annie.boiron@saint-etienne.fr